

montre, dans le septième chapitre (et l'un des plus originaux) de son livre, comment cette hérésie stérilisa la première couche des peuples barbares qui couvrit en Europe les ruines du monde antique. Tous les royaumes fondés dans le bassin de la Méditerranée furent des royaumes ariens, « dernier produit de la décadence romaine ». Les farouches Vandales en Afrique, les Visigoths en Aquitaine et en Espagne, les Ostrogoths de Théodoric en Italie, les Burgondes dans l'est de la Gaule, durent à ce vice originel de ne pouvoir se fondre avec les populations catholiques au milieu desquelles ils s'établirent. En vain, familiers déjà, pour la plupart, avec la civilisation romaine, et de mœurs plus douces que leurs frères de la Germanie du nord, les conquérants, qui presque tous eurent à leur tête des Barbares de génie, montrèrent-ils (à l'exception des Vandales) une douceur relative : quelque chose leur manqua. La seule introduction du sang barbare n'était pas capable de rajeunir un monde épuisé, si dans ce sang n'avait été d'abord infusé un principe de vie, qui faisait défaut à l'arianisme. Les nouveaux maîtres ne prirent des mœurs romaines que les vices, et ne purent se servir des rouages délicats de l'administration romaine sans les fausser ; en fait, bien que s'étant mêlés avec les indigènes par le partage du sol, ils demeurèrent des étrangers là où il s'établirent. La persécution dirigée en beaucoup de lieux contre les orthodoxes acheva de leur aliéner le cœur des habitants. Aussi, quand des armées catholiques, soit les Francs de Clovis, soit les Grecs de Bélisaire, en communion de sentiments et de foi avec les populations vaincues,

s'avancèrent contre eux, ils ne purent résister au premier choc. « Lorsque le sixième siècle toucha à sa fin, il ne restait plus rien des superbes conquérants qui avaient rempli ses premières années. L'empire des pirates d'Afrique, les paisibles monarchies de Bourgogne et d'Italie, la redoutable puissance des Visigoths d'Aquitaine, les royautés informes des Alains, des Suèves, des Hérules et des Gépides, tout avait disparu, et le septième siècle, en se levant, devait briller sur un monde nouveau (1). »

A la description de ce « monde nouveau » est consacré le second volume de l'ouvrage que nous analysons.

II

Ses premières pages ont pour sujet la *naissance des sociétés catholiques*, c'est-à-dire le grand mouvement d'évangélisation qui fit sortir du paganisme ou rentrer dans l'orthodoxie les nations barbares.

Dans une série de brillantes narrations, M. Kurth sait être original même après Mignet, Ozanam et Montalembert. Il raconte d'abord la conversion de Clovis, en indique l'importance politique, et montre l'heureux parti que le roi franc, à la fois sincère dans sa croyance et rusé dans sa conduite, en sut tirer pour soumettre toute la Gaule à sa domination (2). Vient ensuite la touchante et pathétique histoire de la conquête des royaumes anglo-saxons par les missionnaires de saint

(1) P. 373.

(2) Les idées indiquées brièvement ici ont été développées dans trois beaux livres publiés par M. Kurth après celui que nous analysons : *Histoire poétique des Mérovingiens*, — *Clovis*, — *Sainte Clotilde*.

Grégoire le Grand, qui seule amena la fusion entre les Celtes anciennement évangélisés et leurs maîtres germains; puis un aperçu rapide des missions des deux Colomban, qui, partis de l'Irlande, « l'île des saints, » s'enfoncent l'un à travers les collines brumeuses et les sombres laes de la Calédonie, l'autre à travers les forêts de la Bourgogne et de la Suisse, pour achever de dompter l'âme à demi païenne de Barbares mal convertis. Pendant que des royaumes entiers passent des ténèbres du paganisme à la lumière de la foi catholique, d'autres royaumes échangent contre elle les clartés douteuses de l'arianisme; les Visigoths, jetés par Clovis hors de la Gaule, finissent par devenir en Espagne une nation orthodoxe; les Lombards eux-mêmes abjurent l'hérésie. Enfin, les Celtes de Bretagne et d'Irlande renoncent à des dissidences de pure forme qui, entretenues par un patriotisme mal entendu, leur avaient fait longtemps dans l'unité catholique une situation à part. L'Église triomphait sur tous les points : pour rendre plus sensible ce triomphe, elle voyait s'asseoir sur la chaire de saint Pierre un des plus grands hommes qui aient honoré la papauté. Docteur, poète, orateur, musicien, pasteur et défenseur de Rome tout ensemble, embrassant d'un même regard les plus vastes horizons de l'apostolat universel et les plus petits détails de l'administration temporelle de son Église, Grégoire le Grand personnifie, à la fin du sixième siècle, l'autorité spirituelle restée seule debout et appelée, par le consentement des peuples, à les guider dans les voies de la civilisation aussi bien que dans celles du salut.

Pendant cette autorité sainte devait avoir fort à faire pour accomplir sa double tâche; Grégoire le Grand en fut effrayé, et laissa échapper des paroles de découragement. C'était peu de chose, en effet, d'avoir versé l'eau du baptême sur le front des Barbares, si l'on n'extirpait de leur cœur les vices inhérents à la barbarie et ceux qu'ils avaient hérités de la corruption romaine. Avant d'exposer dans les détails l'action moralisatrice de l'Église, M. Kurth décrit le champ semé d'épines que la Providence lui donnait à cultiver.

Il prend pour type le royaume franc, le mieux connu des établissements politiques fondés par les Germains, et celui qui, durant plusieurs siècles, aura la plus grande part dans le mouvement de la civilisation. Sa création ne s'était pas faite à la manière d'une invasion, mais d'une conquête, et n'avait par conséquent amené dans l'état social que peu de bouleversements. La population gallo-romaine était demeurée avec les éléments divers qui la composaient : l'aristocratie foncière, entourée d'esclaves, de colons, de « recommandés », y gardait la prépondérance, que les villes appauvries, désormais « immobiles et infécondes au milieu de leurs enceintes comme des noyaux desséchés », n'étaient pas en état de lui disputer. La nation franque, peu nombreuse, s'était superposée à la population indigène, et peu à peu mêlée avec elle : oubliant la propriété collective de la famille ou de la marche germanique, les conquérants avaient pris goût à la propriété individuelle; ils ne se distinguaient des anciens possesseurs du sol que par des mœurs plus farouches et les différences de la législation qui gouvernait les uns

et les autres. Sur ce mélange des races s'élevait l'autorité du roi, unissant, avec une gaucherie souvent risible, mais avec une très grande habileté au fond, les allures guerrières de l'ancien chef germain à l'étiquette empruntée de Rome ou de Byzance. Rien, en droit, ne limitait plus cette autorité : elle était absolue, aussi loin que la main du roi pouvait s'étendre ; mais, en fait, elle restait fréquemment impuissante, car les agents royaux rencontraient la résistance latente de l'aristocratie foncière, tant romaine que barbare, et souvent déjà s'arrêtaient devant « l'immunité » de ses domaines. Une autre cause d'impuissance, c'était l'instabilité du pouvoir royal, puisque la mort de celui qui en avait été investi détruisait le plus puissant royaume, que ses fils dépeçaient en lambeaux, comme un vil héritage. L'autorité du roi était donc viagère, tandis qu'en face d'elle se dressait une aristocratie armée de privilèges qui ne mouraient pas. Cela suffit à faire comprendre l'aspect que prit promptement, après Clovis, le pays gouverné par les princes de la famille mérovingienne. Lutttes féroces entre les rois et les grands, tragédies domestiques, souverains détrônés, royaumes détruits, asservissement de la royauté, contrainte à chercher dans une honteuse débauche ou dans une oisiveté dégradante l'oubli de ses espérances trompées, enfin démoralisation des provinces, désolées par des guerres continuelles et livrées en proie à tous les excès de la force. Le septième siècle est une des plus sombres époques de l'histoire.

Malgré la conversion matérielle des peuples nouveaux, le retour à la barbarie eût été complet, si l'Église

avait un instant cessé de la combattre. Mais son action fut incessante : M. Kurth emploie deux chapitres à la montrer.

L'Église restait dépositaire, non seulement de la grâce divine, mais encore de ce qu'il y avait de meilleur dans la civilisation antique. Comme, pendant plusieurs générations, la loi du célibat, à laquelle leur nature fouguese avait peine à se plier, tint les Barbares éloignés des ordres sacrés, c'est dans la population gallo-romaine que se recrutèrent d'abord les prêtres, et surtout les évêques. Ces derniers, appuyés sur la papauté, universellement reconnue, dirigés dans chaque province par le métropolitain, avaient, soit seuls, soit réunis en concile, une grande puissance pour le bien. Ils s'en servirent d'abord pour combattre les superstitions païennes, qui corrompaient le christianisme des Barbares et le réduisaient souvent à une pure formalité. Puis ils s'efforcèrent de purifier les mœurs, plus encore que le culte empreintes de paganisme. Apprendre au fier Sicambre à pardonner les injures en épargnant la vie de son ennemi ; extirper des familles l'inceste et la polygamie, qui souillèrent longtemps la maison du Franc ou du Saxon aussi bien que le palais de leurs rois ; rendre la vie du nouveau-né inviolable à l'omnipotence de la paternité barbare ; apprendre aux maîtres à respecter leurs esclaves ; restituer à ceux-ci la dignité d'homme et de chrétien : telle fut la tâche à laquelle se voua l'Église dans ses conciles. Mais, pour la remplir, il ne suffisait pas d'édicter des canons : les évêques se donnèrent de leur personne aux grandes œuvres de charité sociale ; ils consacèrent

leurs ressources au rachat des innombrables captifs que faisaient les guerres continuelles, ouvrirent des hospices et des hôpitaux aux pèlerins, aux malades et aux infirmes : la visite hebdomadaire des prisonniers fut une des obligations de l'archidiacre. Admis à la cour des rois barbares, les évêques firent peu à peu pénétrer dans les lois les bienfaisantes prescriptions des conciles : l'élément chrétien, qui s'était d'abord fait sentir d'une manière pour ainsi dire négative dans les codes, plutôt par ce qu'on y passait sous silence que par ce qu'on y ajoutait, y acquit chaque jour davantage une valeur positive ; grâce à lui, la vie humaine, la pureté du foyer domestique, la conscience de l'esclave furent efficacement protégés non seulement par l'autorité religieuse, mais aussi par l'autorité civile. « De génération en génération, dit éloquemment M. Kurth, on voit s'illuminer les forêts touffues du droit germanique ; un rayon de justice et de charité brille à travers leurs ténèbres, et l'on peut, en étudiant les lois barbares, déterminer la date où elles furent mises par écrit, d'après la supériorité morale qu'elles présentent l'une sur l'autre (1). »

A ce résultat considérable aboutirent les efforts de l'Église. La grande situation matérielle que lui avaient faite la reconnaissance des peuples et la facile générosité des princes barbares, rendait son action plus efficace. Devenue le plus grand propriétaire foncier après le roi, elle possédait les ressources nécessaires à ses œuvres de miséricorde ; introduite

(1) T. II, p. 148.

par la force des choses dans le conseil des souverains, elle y faisait sans cesse entendre sa voix pour recommander la justice et la pitié ; enfin, protégée contre les violences des particuliers par un *wergeld* qui portait la valeur légale du prêtre au triple de celle de l'homme libre et élevait l'évêque au-dessus des plus hauts personnages politiques, elle acquérait aux yeux des Barbares, toujours prêts à estimer les hommes et les choses au poids de l'or, une autorité sans égale. Malheureusement, la grande et opulente situation faite à l'Église attirait aussi les convoitises des puissants : « ses conciles supprimés, ses liens hiérarchiques énervés, ses biens dilapidés, ses dignités les plus hautes envahies par des hommes grossiers et cupides, son clergé retombant peu à peu dans l'ignorance et la barbarie, tels sont les douloureux symptômes qui, d'année en année, attestaient que le combat pour la civilisation n'était pas sans danger pour elle-même (1). » Mais la Providence veillait : de vaillants auxiliaires vinrent au secours des évêques en la personne des moines, qui constituaient en Occident la réserve encore intacte de l'Église.

« Dans la foule de ceux qui sont chrétiens par le baptême, les moines représentent l'élite de ceux qui le sont par l'esprit, » dit très bien M. Kurth (2). Des deux formes de leur profession observées simultanément dans les pays orientaux, les religieux de l'Occident n'en adoptèrent qu'une ; qu'ils obéissent aux

(1) P. 154.

(2) P. 157.

règles de saint Augustin, de saint Césaire, de saint Colomban, ou suivissent, depuis le huitième siècle, celle de saint Benoît, ils ne furent pas des anachorètes, contemplatifs isolés, mais des cénobites, liés entre eux par l'activité de la vie commune. Tout a été dit sur les mérites de ces défricheurs de l'Europe, qui alliaient dans une si juste mesure le travail des mains et l'étude, abattant les forêts, labourant les marécages assainis, copiant les manuscrits de l'antiquité profane ou sacrée. Tout a été dit aussi sur le charme multiple qu'ils exerçaient : ils attiraient dans l'intérieur du monastère les âmes les plus délicates et les plus nobles, quelle que fût la condition sociale, esclaves ou rois (l'Angleterre vit en deux siècles trente rois et reines embrasser la profession monastique); ils attiraient en même temps autour de ses murailles les paysans qui se faisaient volontiers les serfs, les colons ou les tenanciers des moines, pour trouver près d'eux, avec la prospérité matérielle, la protection et la sécurité qui ailleurs faisaient défaut. Ces colonies monastiques, ces « communes cloîtrées », qui s'établirent sur tous les points de l'Europe pour y faire reflourir les campagnes ramenées par les invasions à la sauvagerie primitive, eurent une part considérable dans la défense de la civilisation : la sainteté et la popularité de leurs membres appuyèrent les efforts des évêques, les aidèrent à repousser la corruption et la tyrannie, réparèrent leurs défaillances, et décidèrent de la victoire.

Cependant celle-ci eût été plus difficile et plus tardive, si la Providence n'avait préparé de longue

main une famille prédestinée à remplacer la dynastie décrépite des Mérovingiens. Les ancêtres de Charlemagne remplirent, dès la première moitié du septième siècle, une place éminente dans le royaume d'Austrasie. Avec son parent Arnulf, évêque de Metz, le maire du palais Pepin de Landen est le principal conseiller de Dagobert I^{er}; son fils Grimoald périt honteusement après avoir tenté d'usurper le pouvoir royal; mais Pepin d'Héristal, descendant de saint Arnulf par son père et de Pepin de Landen par sa mère, venge l'Austrasie opprimée par la tyrannie neustrienne, et rétablit l'unité de la monarchie franque. Quand les Sarrasins, arrêtés dans leur marche directe par Byzance, eurent d'Afrique passé en Espagne, détruit dans cette péninsule le royaume visigoth, et se furent avancés par l'Aquitaine jusqu'au cœur de la Gaule, d'où ils auraient pris à revers toute l'Europe s'ils étaient restés victorieux, c'est un enfant d'Héristal, Charles Martel, qui sauva la chrétienté en brisant près de Poitiers le choc des envahisseurs et en les rejetant au delà des Pyrénées. Ses fils Pepin et Carloman héritèrent de son pouvoir : le second, abandonnant bientôt le monde pour le cloître, laissa Pepin seul maître des royaumes francs. Pepin se montra vraiment roi, bien qu'il n'en prit pas d'abord le titre, et qu'un dernier mérovingien portât encore sous sa tutelle une couronne sans autorité et sans prestige. La politique chrétienne commence avec lui. Son regard droit et sûr aperçut tout de suite que, pour rétablir l'ordre dans un pays livré depuis deux siècles à l'anarchie, il fallait avant tout

y délivrer des vices qui l'avaient envahie elle-même l'Église, seule force sociale encore debout. Pour atteindre ce but, le premier soin de Pepin fut de renouer les relations entre la Gaule et la papauté, presque interrompues depuis le septième siècle. Elles redevinrent promptement intimes et cordiales : le pontife de Rome se fit, par son légat Boniface, et au moyen des conciles nationaux, le réformateur de l'Église des Gaules, en attendant que le chef politique des Gaules se fit à son tour le défenseur du pontife de Rome contre les Lombards et mit celui-ci en possession du pouvoir temporel délaissé dans l'Italie centrale par les empereurs de Byzance (1). Au moment où s'accomplit ce dernier acte, qui donnait un titre légal à une situation créée par une véritable nécessité politique, Pepin joignait aussi à la réalité du pouvoir le titre qui le consacre : dès l'an 752, saint Boniface avait fait couler l'huile sainte sur le front du nouveau roi.

Charlemagne pouvait venir maintenant : son règne était préparé : la plupart des réformes politiques et civiles qu'il consumma avaient été commencées par Pepin ; le même Pepin avait aidé à une réforme ecclésiastique, sans laquelle les premières n'auraient pu réussir. Mais s'il est juste de reconnaître que Charlemagne ne créa point de toutes pièces l'œuvre à laquelle son nom reste attaché, il faut ajouter qu'un génie et un caractère comme les siens étaient néces-

(1) On complètera utilement la brillante synthèse de M. Kurth par le savant livre de M. l'abbé Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, Paris, 1898.

saires pour l'achever. Nul chef d'État n'eut peut-être une plus complète conscience de sa mission, et ne s'y consacra plus entièrement. L'homme de guerre fut de premier ordre : à voir les cinquante-trois expéditions militaires ordonnées et le plus souvent conduites par Charlemagne dans un règne de quarante-sept ans, il semble que la guerre l'absorba sans partage ; mais quand on regarde les progrès qu'il fit faire à l'administration, à la législation, à l'instruction publique, aux arts, aux lettres, au commerce, à l'industrie, on les croirait dus à un monarque pacifique, dont tous les jours se seraient passés dans les délibérations du conseil ou les méditations du cabinet. C'est que tout, chez ce grand homme, procède d'une même pensée : organiser son empire, et par là étendre le règne de Dieu. S'il lutte si souvent au dehors, c'est que des peuples vassaux, tels que les Bavarois et les Aquitains, dont la turbulence avait été tant de fois châtiée en vain par ses ancêtres, il a résolu de faire des peuples sujets ; c'est encore que, obligé d'assurer ses frontières et de défendre la civilisation contre des sauvages, comme les Saxons et les Avars, ou d'incorrigibles perturbateurs, comme les Lombards, il ne se contente pas, ainsi que ses prédécesseurs, de stériles victoires, présages de nouveaux combats, et ne regarde une conquête comme définitive que quand elle aboutit à une véritable pacification. Ainsi se forma son vaste empire, qui s'étendait depuis l'Èbre jusqu'à l'Elbe, et depuis le Garigliano jusqu'à l'Eyder, dépourvu, il est vrai, de frontières naturelles, mais entouré de postes fortifiés.

Les divers peuples qui le composaient conservèrent leurs lois et leurs coutumes nationales, corrigées seulement sur ce qui était contraire au christianisme et à la civilisation, et amendées par les actes législatifs que Charlemagne publiait pour tous ses États. Ces actes ne sont point les édits d'un despote, mais le résultat des délibérations communes du souverain et des seigneurs ecclésiastiques et laïques réunis en champ de mai. On ne les impose point par la force aux nations sujettes : dans chacun de leurs ressorts, les officiers royaux convoquent le peuple, lui communiquent les lois nouvelles, et font apposer sur le parchemin où elles sont copiées la signature des notables en marque de consentement. Ainsi entrées dans la vie populaire, les ordonnances n'y demeuraient point lettre morte : quatre fois l'an, les commissaires du souverain, *missi dominici*, parcourent les districts qui leur sont confiés, reçoivent les plaintes, font comparaître les délinquants, ecclésiastiques aussi bien que laïques : une de ces enquêtes, venue jusqu'à nous, montre que leur passage dans une province n'était pas une vaine formalité. Nous ne saurions donner en quelques lignes une idée du grand travail législatif que supposent les *Capitulaires* de Charlemagne. Tout s'y trouve, dans un désordre apparent qui est comme l'image de ce monde barbare au-dessus duquel planait une pensée maîtresse : rapports des hommes libres avec leurs seigneurs, organisation du service militaire, établissement des tribunaux permanents, suppression des guerres privées, adoucissement du droit pénal, protection des esclaves, assis-

tance des indigents, interdiction de l'usure, législation chrétienne du mariage, repos du dimanche, bornes imposées au luxe, réforme monétaire, répression du vagabondage, fondation d'écoles, encouragements aux lettres, aux arts, au commerce, à l'agriculture, réglementation minutieuse de l'administration des fermes royales. Dans ces ordonnances, qui touchent à tout pour fonder, améliorer ou réformer, l'influence religieuse est sans cesse visible : le plus souvent, dit M. Kurth, les capitulaires ne sont autre chose que des dispositions conciliaires appliquées à la société civile (1). Cet accord avec l'Église paraît en particulier dans la renaissance intellectuelle poursuivie par Charlemagne et par les prélats dociles à son impulsion.

Comme l'a fait observer Ozanam, « chaque fois qu'il visita Rome, il en rapporta, avec un zèle plus ardent pour le christianisme, je ne sais quel impérieux besoin de presser le réveil des esprits (2) ». Pendant que le souverain s'entoure de tout ce qui se trouve encore de savants et de lettrés, fonde au palais une sorte de cours normal, des classes élémentaires pour les fils des hommes libres et des serfs s'ouvrent partout : la lettre de 787 et le capitulaire de 789 sur les écoles monastiques, l'ordonnance diocésaine de Théodulf d'Orléans, en 797, sur les écoles gratuites de village, le canon du concile de Châlons, en 813, sur les écoles épiscopales, procèdent du même esprit, qui est à la fois celui de l'Église et celui de l'empereur.

(1) P. 312.

(2) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 536.

Le titre impérial donné par Léon III à Charlemagne dans la nuit de Noël de l'année 800 ne fut pas seulement un hommage rendu au conquérant et au législateur, mais la consécration de l'unité politique et de l'unité morale par lui rétablies dans le monde chrétien. L'œuvre politique du grand empereur ne durera pas, et lui-même paraît avoir eu conscience de cette fragilité, car il ne fit aucun effort pour retenir après lui sous le même sceptre tous les États qui avaient reconnu sa domination. Mais son œuvre morale subsistera parmi les obscurités et les déchirements des siècles qui suivront. Le monde, définitivement arraché à la barbarie, ne cessera plus de marcher dans les voies chrétiennes. L'ère de la civilisation est ouverte.

III

Telle est la conclusion de M. Kurth; tel est dans les grandes lignes son beau livre, si nous avons su le faire comprendre.

A part les observations que nous avons présentées en analysant le premier volume, nous ne croyons pas que, dans son ensemble, cette œuvre considérable appelle des réserves. Des esprits chagrins reprocheront à l'auteur d'avoir donné à l'histoire de l'Église et au tableau des bienfaits du christianisme une place si considérable, que bien souvent ce sujet apparaît au premier plan, et semble rejeter dans l'ombre les faits politiques et le détail des institutions. Nous croyons

que M. Kurth, en agissant ainsi, s'est rendu un compte exact de la valeur relative des éléments qu'il avait à mettre en œuvre. Si l'Église occupe si souvent le devant de la scène, c'est que, sur le théâtre des événements qui se déroulèrent entre la chute de l'empire romain et la fondation de l'empire de Charlemagne, elle fut vraiment le premier acteur. Supprimez-la par la pensée : la barbarie reste maîtresse, le monde entier tombe dans le gouffre creusé par les invasions, et toutes ses richesses intellectuelles et morales s'abîment dans un même naufrage. « Celui qui est avec la civilisation doit être, lors de la chute de l'empire romain sous l'effort des Barbares, avec l'Église et avec les moines, milice de l'Église, » dit un écrivain que nul ne suspectera de parti pris (1) : l'historien catholique rencontre ici l'historien positiviste, et célèbre, avec l'enthousiasme de la piété filiale, une vérité que la seule raison avait rendue évidente à l'esprit non prévenu de Littré. Mais c'est peut-être cet enthousiasme même, dont M. Kurth n'essaie pas de retenir l'expression, qui lui nuira auprès de quelques juges difficiles. Ils lui reprocheront de substituer quelquefois le ton du panégyrique à celui de l'histoire. Le reproche manquera de justice : si M. Kurth y prête par les apparences, une lecture attentive de son livre montre qu'il n'a jamais sacrifié à ses affections les droits de la vérité : visiblement heureux de mettre en lumière le rôle civilisateur de l'Église, nulle part il ne dissimule les ombres que la faiblesse humaine et la barbarie

(1) Littré, *Études sur les Barbares et le moyen âge*, p. 143.

du temps y ont quelquefois mêlées. M. Kurth n'est pas impartial, c'est-à-dire indifférent, mais il est toujours sincère et vrai : nul n'a le droit d'exiger autre chose d'un historien.

Obligé, cependant, de justifier de tout point la profonde estime que je professe pour son œuvre, je veux aller au-devant d'un autre reproche. Pour beaucoup de lecteurs, accoutumés aux procédés minutieux de l'analyse historique, et ayant plus ou moins perdu l'habitude des vastes synthèses, un livre où l'histoire est dessinée seulement par ses grandes lignes, et où les détails disparaissent presque toujours sous les idées générales, ne répond point aux exigences actuelles de la critique. Cette observation serait juste, si les idées générales couvraient ici l'absence ou la pauvreté des informations spéciales, et si la couleur éclatante (trop éclatante parfois) jetée par le peintre sur sa toile, l'avait été sans préparation première, sans esquisse soigneusement établie et sans « dessous ». Mais le cas est tout autre. Les cinquante pages de bibliographie raisonnée mises par l'auteur à la suite de son second volume montrent qu'à peu près aucune des sources anciennes et modernes n'a échappé à ses recherches : le jugement sommaire dont il accompagne chacune est d'un homme qui les a mises à profit. Il est aisé, du reste, en lisant avec soin tel ou tel chapitre (celui sur lequel on se trouve soi-même plus complètement préparé), de reconnaître, malgré la presque complète absence de notes, les textes dont s'est servi l'historien et les documents qu'il a consultés ; mais il les a mêlés avec art, et les morceaux, selon

une expression favorite de M. Renan, ont tous été bien digérés. Ceci n'est pas un mince éloge : en un temps où chacun prend un plaisir puéril à montrer ses petites trouvailles, et où presque personne ne sait plus faire mouvoir les grandes masses historiques, peu d'écrivains le méritent encore. Voyez l'un des plus considérables parmi nos contemporains, M. Taine : est-ce que la multiplicité des détails, tous mis sur le même plan, dans une lumière crue, sans recul ni perspective, ne rend pas fatigante la lecture de ses œuvres historiques, malgré leur puissant intérêt ? Je ne vois guère en France, à l'heure présente, que M. le duc de Broglie qui, aussi complètement informé des détails que pas un, sache les subordonner toujours à l'ensemble, et possède dans sa perfection l'art presque oublié de la composition historique. Si M. Kurth pouvait éteindre les images trop éclatantes, supprimer toute emphase, donner à son style la concision et le nerf, acquérir cette qualité suprême, la simplicité, il serait bien près d'être un grand historien. Même en reconnaissant les défauts où l'entraînent son imagination poétique et son tempérament oratoire, n'oublions pas que, sous les riches draperies dont il l'a recouverte, se cache une charpente inébranlable, vraiment faite de main d'ouvrier.